



Fiche d'inscription



CHAMPIONNAT DE MEUTES DE CHIENS COURANTS 2015

BOISSEDE - AULON - ALAN

Les 14, 15, 21, 22 Février, les 28 Février et 1 er Mars

A retourner dûment remplie,
Avant le 2 février 2015, dernier délai

à
Daniel CALIZ, 19 chemin Podio, 31600 MURET

Nom de la meute :

Nom du propriétaire : **N° adhérent Harloup 2015 :**

Adresse :

05 **06** **Email :**

Si plusieurs propriétaires :

Autre propriétaire : **N° adhérent Harloup 2015 :**

Adresse :

05 **06** **Email :**

Autre propriétaire : **N° adhérent Harloup 2015 :**

Adresse :

05 **06** **Email :**

Dans la mesure des places disponibles, veuillez indiquer si vous avez des préférences de passage sur un des 4 jours de qualification : (cochez le ou les jours souhaités)

14 février (Boissède) 15 février (Boissède)

21 février (Aulon) 22 février (Aulon)

Pour connaître la date de passage de votre meute, il vous appartient :

- Soit de consulter le site internet d'Harloup: www.harloup.fr
 - Soit de téléphoner, à Daniel CALIZ : N° 06 07 40 36 08
- Merci de respecter le créneau horaire 20h00/22h00**

Montant de l'engagement: (à verser lors de l'inscription Chèque libellé à l'ordre d'HARLOUP)

- 40€ pour tout adhérents Harloup à jour de cotisation 2015.
- 60€ (40€ d'inscription + 20€ adhésion), pour non adhérent désirant se mettre à jour. (fiche d'adhésion à remplir)

Limitation du nombre de chiens : Minimum : 6 Maximum : 10

Conformément à la réglementation en vigueur (Arrêté ministériel):

- Le nom des chiens vaccinés et le n° de tatouage doivent figurer obligatoirement sur la fiche d'inscription.
- Le jour de chasse, tous les chiens devront être munis d'un collier au nom du propriétaire.

N°	Nom des chiens	N° de tatouage	N°	Nom des chiens	N° de tatouage
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

HARLOUP décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou mort des chiens participants. Les propriétaires des meutes étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Le jour de passage :
Appel des meutes à 7h15
Début du Tirage au sort à 7h30

Concours jeunes (- de 16 ans) :
Engagement gratuit pour les jeunes

La meute inscrite au concours adultes participera à l'épreuve des jeunes : oui non

Si oui, nom/prénom du ou des participant(s) jeunes :

.....

Date(s) choisie(s) :

14 février (Boissède) 15 février (Boissède) 21 février (Aulon) 22 février (Aulon)